

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2025

Délibération n° DL-251118-114

Objet : Rapport annuel d'activité 2024
Agence Régionale d'Aménagement et de la Construction
Occitanie (ARAC)

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02/12/2025
ID : 081-218102713-20251118-DL251118114-DE

Date de la convocation :
12 novembre 2025

Conseillers en exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 4

Exprimés : 23
Pris acte

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mmes Nathalie MARCHAND, Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints – et Mme Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC et Christian JOUVE, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Philippe FÉLIGETTI, Christian RIGAL, Nicolas BÉLY, Benoît ALBAGNAC, Mme Muriel PHILIPPE, M. Cédric PALLUEL, Mme Nadia OULD AMER, et M. Julien LASSALLE.

Excusés : M. Maxime COUPEY, Mme Bernadette MARC (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Jean-Pierre CABARET, Mme Laurence SÉNÉGAS, (procuration à Mme Laurence BLANC), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Nadia OULD AMER), Mme Isabelle MANTEAU MM. Maxime LACOSTE (procuration à M. Julien LASSALLE), Stéphane FILLION, Sébastien BROS et Mme Valérie BEAUD.

Secrétaire de séance : M. Bernard CAPUS

À la demande de M. le Maire, M Alaric BERLUREAU, Directeur General des Services, informe l'Assemblée que la Commune a adhéré à la SPL Agence Régionale d'Aménagement et de la Construction Occitanie (ARAC) par délibération du Conseil municipal n° DL-210330-0023 du 30 mars 2021.

Du fait de cette adhésion, la Commune dispose d'un siège au sein des instances décisionnaires.

Conformément à l'article 30 des statuts de la SPL ARAC Occitanie, il est porté à la connaissance de l'assemblée le rapport des administrateurs de l'ARAC relatif à l'exercice 2024. Ce dernier présente la vie et le fonctionnement de la SPL au cours de l'année écoulée.

Le capital social de la SPL s'élève à 1 830 000,00 €, la Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe demeurant détentrice de 10 actions.

Pour l'exercice 2024, le chiffre d'affaires de la SPL s'établit à 10 832 K€. Le résultat net ressort à -2 K€ contre un résultat de - 251 K€ annoncé lors du CA du 16 janvier 2025, marquant un redressement significatif par rapport à l'exercice précédent. Le total du bilan atteint 84 273 K€, en hausse de près de 20 M€ par rapport à 2023.

Les perspectives pour 2025 prévoient un chiffre d'affaires d'environ 8 100 K€ et un résultat déficitaire prévisionnel de -505 K€, dans un contexte de baisse des commandes de la Région et de nécessité de renforcer les activités auprès d'autres collectivités et partenaires.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-5 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DL-210330-0023 du 30 mars 2021 ;
- Vu le rapport annuel d'activités 2024 qui lui a été remis ;
- Vu l'avis de la commission municipale « « Urbanisme / Cadre de vie / Transition énergétique / Commerces / Artisanat » du 5 novembre 2025 ;
- Considérant l'obligation réglementaire de présentation annuelle à l'assemblée ;

DÉCIDE,

- De prendre acte du rapport annuel 2024 de l'Agence Régionale d'Aménagement et de la Construction Occitanie (ARAC).
- De charger M. le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance,



Bernard CAPUS

Délai et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02/12/2025

ID : 081-218102713-20251118-DL251118114-DE

Vu pour être annexé à la délibération
N° DL-251118-114 du 18/11/2025
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 18/11/2025
Le Maire,
Raphaël BERNARDIN

**SPL AGENCIE REGIONALE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION
SPL ARAC OCCITANIE -**

Société Anonyme Publique Locale

Au capital de 1 830 000 Euros

Siège Social : 55 Avenue Louis Bréguet 31400 – TOULOUSE
RCS Toulouse 533 969 457

**RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR
A LA REGION OCCITANIE**

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR

I.	VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE	4
1.	Présentation générale	4
1.1	Vie sociale de la Société	4
1.1.1	Composition de l'Actionnariat au 31 décembre 2024.....	4
1.2	Dirigeants	6
1.3	Activités de la société en 2024.....	6
1.3.1	Opérations Région Occitanie	6
1.3.2	Opérations autres actionnaires.....	8
1.4	Le personnel.....	8
1.4.1	Organigramme.....	8
1.4.2	Mouvements de personnel 2024	9
1.4.3	Évolution et répartition des effectifs.....	10
1.4.4	La formation	11
1.4.5	Instances Représentatives du Personnel.....	11
1.4.6	Feuille de route DRH.....	12
1.5	Certification ISO 9001-V2015	12
1.6	Responsabilité Sociétale des Entreprises – RSE	12
2.	Engagements pris	13
2.1	Conventions conclues entre un Dirigeant ou un Actionnaire significatif et une filiale	13
2.2	Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie en 2024.....	13
2.3	Nouvelles conventions conclues et autorisées en 2024	13
2.4	Informations sur les Participations de la SPL ARAC Occitanie.....	13
2.5	Activité et résultats des filiales et participations de la SPL ARAC Occitanie	13
3.	Risques et modalités de contrôle	14
3.1	Événements impactant l'activité de la SPL ARAC Occitanie - Évènements significatifs de l'exercice	14
3.1.1	Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable	14
3.1.2	Autres éléments significatifs	14
3.2	Contrôle de légalité des Sociétés Publiques Locales	16
3.3	Information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet	16
4.	Gouvernance de la société	16
4.1	Mandats des Dirigeants, des Administrateurs, des Censeurs et des Commissaires aux Comptes	16
4.1.1	Direction Générale	16
4.1.2	Administrateurs, Censeurs et Commissaires aux Comptes	18
4.2	Autres mandats et fonctions exercés par des mandataires sociaux dans toute société	21
4.2.1	Représentants permanents de personnes morales, membres du Conseil d'Administration	21
4.2.2	Direction Générale de la SPL ARAC Occitanie.....	24
4.3	Séances des Assemblées spéciales des actionnaires de la SPML et des Conseils d'Administration	25
4.4	Séances des Assemblées générales.....	28
4.5	Eléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la Région.....	28
II.	SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE AU 31/12/2024	29
5.	Présentation des comptes annuels 2024	29
5.1	Règles et méthodes comptables	29
5.2	Analyse économico-financière	29
5.3	Analyse du résultat.....	30
5.4	Analyse du bilan	33
5.5	Proposition d'affectation du résultat.....	35
5.6	Informations financières diverses	35
5.7	Analyse chiffrée de l'activité	36

5.8	Activité Marchés/Achats sur l'exercice 2024	37
5.8.1	Montant des marchés notifiés.....	37
5.8.2	Nombre de marchés notifiés	38
5.8.3	Implantation des attributaires.....	38
5.8.4	Performance de l'achat responsable	38
5.9	Rappel des dividendes versés	39
5.10	Dépenses non déductibles	39
5.11	Activité en matière de recherche et de développement	39
5.12	Information sur les succursales.....	39
5.13	Perspectives et développement pour l'année 2025	39
5.14	Délais de paiement fournisseurs et clients	42

I. VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

1. Présentation générale

Depuis 30 ans, chacune des anciennes Régions était dotée de structures – la Cogemip, Midi Pyrénées Construction (MPC), Languedoc Roussillon Aménagement (LRA), Languedoc Roussillon Agence de Développement (LRAD), leur permettant de mener à bien leurs propres projets – au premier rang desquels la construction et la rénovation des lycées – et d'accompagner d'autres collectivités et des entreprises privées dans l'étude, la mise au point et la réalisation d'opérations de construction, d'aménagement, de développement territorial et de transition énergétique.

Dans le contexte de regroupement des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, ces structures ont mis en commun leurs métiers, leurs compétences et leurs équipes afin de constituer de nouvelles Agences au service du territoire de l'Occitanie et de ses collectivités et des entreprises : la SEM ARAC Occitanie et la SPL ARAC Occitanie.

La SPL ARAC Occitanie travaille en étroite collaboration avec les acteurs du territoire, au premier rang desquels la Région Occitanie, son actionnaire majoritaire. Elle se veut utile en se mettant au service de l'intérêt général. Agile et proche du terrain, elle travaille en synergie et de manière durable avec ses partenaires, en investissant toute son énergie sur des projets créateurs de valeur économique, environnementale et sociétale.

1.1 Vie sociale de la Société

1.1.1 Composition de l'Actionnariat au 31 décembre 2024

dpt	Collectivités actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/24	nbre actions prêtées au 31/12/24	prêt en faveur de	Valeur (€) au 31/12/24	%
	Région Occitanie	17178			1717800	93,87%
9	Communauté de Communes Couserans Pyrénées	23			2300	0,13%
	Communauté de Communes Pays foix Varilhes	20			2000	0,11%
	Commune de Mirepix	10			1000	0,05%
	Commune de Pamiers	4			400	0,02%
	Conseil Départemental de l'Ariège	13	10	Communauté de Communes Haute Ariège	1300	0,07%
	Communauté de Communes de la Haute Ariège	10		Prêt d'action	1000	0,05%
	Commune de Saint-Cirme	10			1000	0,05%
11	Commune de Trèbes	10			1000	0,05%
	Communauté d'Agglomération de Carcassonne	10			1000	0,05%
	Commune de Conques sur Orbiel	10			1000	0,05%
	Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois	20			2000	0,11%
12	Decazeville Communauté	18	5	Communauté de Communes du Saint Alricain	1800	0,10%
	Communauté de Communes du Saint Alricain	5		Prêt d'action	500	0,03%
	Ouest Aveyron Communauté	20			2000	0,11%
	Syndicat Mixte du Comboulou	20			2000	0,11%
	Commune de Villafranche de Rouergue	10			1000	0,05%
30	Commune de Sommières	0			600	0,03%
31	Commune de Portet-sur-Garonne	22	1	Commune de Gragnague	2200	0,12%
	Commune de Gragnague	1		Prêt d'action	100	0,01%
	Commune de Muret	13			1300	0,07%
	Commune de Pineauget	19			1900	0,07%
	Commune de Revel	19			1900	0,10%
	Commune de Martres Tolosane	23			2300	0,13%
	Commune de Saint-Lys	23			2300	0,13%
	Commune de Saint-Gaudens	23			2300	0,13%
	Communauté de Communes Cœur et Coteaux de Comminges 5C	23			2300	0,13%
	Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain - SICOVAL	23			2300	0,13%
	Communauté de Communes du Volvestre	20			2000	0,11%
	Le Muretain Agglo	23			2300	0,13%
	Communauté de Communes aux Sources du Canal du Midi	22	1	Commune de Balaruc	2200	0,12%
	Commune de Bagnères de Luchon	23			2300	0,13%
	Commune de Plaisance du Touch	6			600	0,03%
	Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises	23			2300	0,13%
	Commune de Roques-sur-Garonne	7			700	0,04%
	Commune de Saint Orens de Gameville	10			1000	0,05%
	Commune de Saubens	10			1000	0,05%
	Commune d'Uterive	10			1000	0,05%
	Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne	10			1000	0,05%
	Communauté de Communes Cagire Garonne	20			2000	0,11%
32	Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	23			2300	0,13%
	Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	23			2300	0,13%
	Commune de Nogaro	22			2200	0,12%
	Commune de Fleurance	10			1000	0,05%
	Commune de Pujautran	10			1000	0,05%
	Communauté de Communes du Bas Armagnac	1			100	0,01%
34	Montpellier Méditerranée Métropole	1			100	0,01%
	Commune de Frontignan Lapeyrade	10			1000	0,05%
	Communauté de Communes du Pays de Lunel	20			2000	0,11%
	Commune de Clermont l'Hérault	10			1000	0,05%
	Commune de Balaruc	1		Prêt d'action	100	0,01%
	Commune de Pérols	10			1000	0,05%
46	Commune de Figeac	23			2300	0,13%
	Cauvaldor	23			2300	0,13%
	Grand Figeac	23			2300	0,13%
	Commune de Martel	6			600	0,03%
	Commune de Cahors	8			800	0,04%
	Grand Cahors	8			800	0,04%
	Syndicat Mixte du Bassin Lot Médián	20			2000	0,11%
48	Communauté de Commune Cœur de Lozère	20			2000	0,11%
	Commune de Mende	10			1000	0,05%
65	Commune de Lannemezan	23			2300	0,13%
	Commune de Bagnères	5			500	0,03%
	Commune d'Aragnouet	10			1000	0,05%
	Commune de Seméac	10			1000	0,05%
	Commune de Capvern	10			1000	0,05%
	Commune de Sarrancolin	10			1000	0,05%
	Commune de Barbazan Débat	10			1000	0,05%
	Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et des Baises	23			2300	0,13%
	Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	12	1	Syndicat mixte Pic du Midi	1200	0,07%
	Syndicat Mixte Pyrénia	10			1000	0,05%
	Syndicat Mixte du Pic du Midi	1		Prêt d'action	100	0,01%
66	Commune le Boulou	10			1000	0,05%
	Commune de Bourg Madame	10			1000	0,05%
	Commune de Font Romeu	10			1000	0,05%
	Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne	20			2000	0,11%
81	Commune de Saint Sulpice la Pointe	10			1000	0,05%
	Commune de Lavau	10			1000	0,05%
	Commune de Graulhet	10			1000	0,05%
82	Conseil Départemental de Tarn et Garonne	20			2000	0,11%
	Communauté de Communes des Deux Rives	20			2000	0,11%
	Commune de Verdun sur Garonne	10			1000	0,05%
	TOTAL	18300	18		1830 000	100,00%

Il est à noter l'absence d'actionnariat salariés.

1.2 Dirigeants

Administrateurs		
QUALITE ADMINISTRATEURS	NOM (COLLECTIVITE ET/OU PERSONNE PHYSIQUE)	DUREE MANDAT
REPRESENTANTS DE LA REGION OCCITANIE	Madame Aurélie MAILLOLS	Durée du mandat électif
	Madame Nathalie MADER	
	Monsieur Philippe BAUBAY	
	Monsieur Thierry COTELLE	
	Madame Stéphanie SENSE	
	Monsieur Jean Luc GIBELIN	
	Monsieur Yann HELARY	
	Monsieur Julien LEONARDELLI	
	Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN	
REPRESENTANTS COMMUNS DE L'ASSEMBLEE SPECIALE	Syndicat Mixte PYRENNIA représenté par Marc BEGORRE	
	Commune de Portet-sur-Garonne représenté par Gérard MONTARIOL	
	GRAND FIGEAC représenté par Vincent LABARTHE	

1.3 Activités de la société en 2024

1.3.1 Opérations Région Occitanie



Nom projet	Site	Secteur	Nature Juridique	Commanditaire	Budget	Date début
LYCEE MARECHAL SOULT A MAZAMET - EXTENSION RESTRUCTURATION GENERALE	Ouest	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	8 600 000,00	29/04/2024
LYCEE STEPHANE HESSEL A TOULOUSE - RESTRUCTURATION DE LA DEMI-PENSION, SECURITE ET LINGERIE	Ouest	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	1 300 000,00	01/08/2024
LYCEE URBAIN VITRY A TOULOUSE - AMENAGEMENTS SPECIALITE THERMIQUE ET DIVERS	Ouest	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	1 000 000,00	28/06/2024
LYCEE RAYMOND NAVES A TOULOUSE - RENOVATION ENERGETIQUE ET RESTRUCTURATION DU BATIMENT 13	Ouest	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	9 000 000,00	31/07/2024
LEGTA FONLABOUR A ALBI - RENOVATION DE MENUISERIES, LAVERIE ET ECONOMIES D'ENERGIE	Ouest	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	2 000 000,00	18/06/2024
LYCEE RASCOL A ALBI - TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIES ET ISOLATION DES TOITURES DES ATELIERS, PHOTOVOLTAIQUE	Ouest	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	3 350 000,00	18/06/2024
DATA VALLEY, AMENAGEMENTS ESPACES TERTIAIRES	Ouest	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	168 000,00	14/06/2024
LYCEE JEAN BAYLET A VALENCE D'AGEN - CREATION ATELIER CHAUDRONNERIE	Ouest	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	4 200 000,00	31/07/2024
LYCEE VICTOR HUGO A COLMiers - RENOVATION DU LYCEE ET ECONOMIE D'ENERGIE BATIMENT 13 - PHASE 1	Ouest	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	6 000 000,00	31/07/2024
LYCEE TOULOUSE LAUTREC - EXTENSION EXTERNAT ET ECONOMIE D'ENERGIE A TOULOUSE	Ouest	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	11 000 000,00	30/09/2024
CITE SCOLAIRE DE MIREPOIX - ECONOMIES D'ENERGIES INTERNAT	Ouest	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	4 730 000,00	01/11/2024
IFSI / IFAS - CONSTRUCTION A CARCASSONNE	Est	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	10 400 000,00	25/06/2024
CENTRE DE PREPARATION A LA HALITE PERFORMANCE II DU CNEA A FONT ROMEU	Est	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	1 000 000,00	28/10/2024
LYCEE PAUL VALERY A SETE - CREATION RESTAURATION	Est	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	10 000 000,00	08/10/2024
LYCEE JACQUES RUFFIE A LIMOUX - RESTRUCTURATION	Est	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	8 700 000,00	04/10/2024
LYCEE JEAN MERMOZ A MONTPELLIER-BTS PHOTONIQUE	Est	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	700 000,00	24/10/2024
LYCEE JULES GUESDE A MONTPELLIER-CREATION EPLEI ETUDES PREALABLES A L'AMENAGEMENT DES ABORDS DU PARC DES EXPOSITIONS A PEROLS	Est	Aménagement	Prestations de services	REGION OCCITANIE	132 000,00	03/07/2024
SECURISATION DU FONCIER COMPENSATOIRE LIE A LA RENOVATION DE L'AEROPORT DE CARCASSONNE (PH 2)	Est	Aménagement	Prestations de services	REGION OCCITANIE	33 492,00	20/06/2024
REALISATION DES ETATS INITIAUX ECOLOGIQUES ET PLAN DE GESTION COMPENSATOIRES DU LYCEE DE COURNONTERRAL	Est	Aménagement	Prestations de services	REGION OCCITANIE	71 820,00	26/08/2024
ASSISTANCE TECHNIQUE RELATIVE A LA GESTION CONTRACTUELLE DE FIN DE CHANTIER D'EXTENSION DU PORT A PORT-LA NOUVELLE	Est	Ingénierie	Prestations de services	REGION OCCITANIE	61 200,00	22/10/2024
REALISATION DES ETUDES PRE-OPTIONNELLES DU SITE FRANCOIS ARAGO	Est	Aménagement	Prestations de services	REGION OCCITANIE	0	18/10/2024
ETUDES PREALABLES DE FAISABILITE DU PEM FERROVIAIRE RURAL DE MONTREJEAU-GOUJAN-POLIGNAN	Est	Aménagement	Prestations de services	REGION OCCITANIE	6 210,00	16/01/2024
ETUDES PREALABLES DE FAISABILITE DU PEM FERROVIAIRE RURAL DE MARIGNAC-SAINT BEAT	Est	Aménagement	Prestations de services	REGION OCCITANIE	6 210,00	16/01/2024
ETUDES PREALABLES DE FAISABILITE DU PEM FERROVIAIRE RURAL A VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	Est	Aménagement	Prestations de services	REGION OCCITANIE	6 210,00	08/04/2024
ETUDES PREALABLES DE FAISABILITE DU PEM FERROVIAIRE RURAL DE CINTEGABELLE	Est	Aménagement	Prestations de services	REGION OCCITANIE	6 210,00	26/11/2024
MISE EN ACCESSIBILITE - 3E VAGUE SUITE - TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET ARCHITECTURAUX	Est	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	11 100 000,00	18/06/2024
SECURISATION DU SITE DU LYCEE BAZILLE A MONTPELLIER	Est	Construction	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE	80 000,00	20/10/2024

1.3.2 Opérations autres actionnaires



Nom projet	Site	Secteur	Nature juridique	Commanditaire	Budget	Date début
FRICHE LEDAR A SAINT-GIRONS - ETUDES PREALABLES POUR LES ETUDES DE REQUALIFICATION	Ouest	Aménagement	Mandat Etudes	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERAN PYRENEES	85 000,00	01/04/2024
DEMOLITION DE BATIMENTS 533-583 AVENUE ANATOLE DE MONZIE A CAHORS	Ouest	Construction	Mandat Réalisation	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS 1	420 000,00	01/10/2024
CONSTRUCTION DUNE COQUE COMMERCIALE A DESTINATION DUN CINEMA A FOIX	Ouest	Construction	Mandat Réalisation	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS FOIX VARILHES	5 800 000,00	19/08/2024
REALISATION GROUPE SCOLAIRE A RIMBAUD / M PAGNIOL ET RENOVATION THERMIQUE P VERLAINE ET J PREVERT	Ouest	Construction	Mandat Réalisation	COMMUNE DE BARBAZAN DEBAT	5 186 136,00	10/06/2024
REAMENAGEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERINELLE ROGER SUDRIE A REVEL	Ouest	Construction	Mandat Réalisation	COMMUNE DE REVEL	2 593 407,00	28/06/2024
ETUDES PREALABLES POUR LES INVENTAIRES DE LOAP BELLEMAYRE A MIREPOIX	Ouest	Ingénierie	Mandat Etudes	COMMUNE DE MIREPOIX	29 700,00	28/06/2024
RENOVATION ENERGETIQUE AGRANDISSEMENT ET MISE AUX NORMES DE LA CRECHE LES DOUDOUS BLAN	Ouest	Construction	Mandat Réalisation	COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI	40 000,00	13/08/2024
MANDAT D'ETUDES ETUDES D'OPPORTUNITÉ ET FAISABILITE D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITE ECONOMIQUES ET EXTENSION ZAC POMME III, POMME IV, LES RIEUX A BLAN A REVEL	Ouest	Ingénierie	Mandat Etudes	COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI	503 820,00	24/10/2024
CINEMA DE LAVAUR-MARCHE DE PARTENARIAT	Ouest	Immobilier	Marché de Partenariat	COMMUNE DE LAVAUR	4 591 880,00	23/09/2024
GROUPE SCOLAIRE J.P PUJOL A NOGARO - CPI POUR LE SUIVI DES ETUDES DE PROGRAMMATION	Ouest	Ingénierie	Prestations de services	COMMUNE DE NOGARO	44 908,80	05/11/2024
ETUDE DE CAPACITE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE POUR L'AMENAGEMENT DE LA TR 3 - ZAC MULTISITES DE MEDOU A VERDUN SUR GARONNE	Ouest	Ingénierie	Prestations de services	COMMUNE DE VERDUN SUR GARONNE	20 661,00	31/07/2024
AMO POUR LE SUIVI DES ETUDES DE PROGRAMMATION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	Ouest	Ingénierie	AMO	COMMUNE DE PUJAUDRAN	50 000,00	22/10/2024
CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA COMMUNE DE BOURG-MADAME	Est	Aménagement	Concession	COMMUNE DE BOURG-MADAME	3 511 700,00	11/07/2024
CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE CENTRALE A CARCASSONNE	Est	Construction	Mandat Réalisation	MAIRIE DE CARCASSONNE	18 720 000,00	06/03/2024
DEPOLLUTION DU TERRAIN DE LA FUTURE MEDIATHEQUE DE CARCASSONNE	Est	Construction	Mandat Réalisation	MAIRIE DE CARCASSONNE	2 520 000,00	18/04/2024
MANDAT ETUDES PREALABLES DE REQUALIFICATION DU SITE DES ESCALDES AUTORISATION D'EXPLOITATION RESSOURCE EN EAU MINERALE	Est	Ingénierie	Mandat Etudes	COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES Cerdagne	47 580,00	02/12/2024
-MANDAT ETUDES PREALABLES DE REQUALIFICATION DU SITE DES ESCALDES : ELABORATION DE LA STRATEGIE DE RECONQUETE DU SITE	Est	Ingénierie	Mandat Etudes	COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES Cerdagne	89 400,00	02/12/2024
AMO POUR CREATION D'UNE SOCIETE FONCIERE SUR LE TERRITOIRE DU GRAND FIGEAC	Est	Ingénierie	AMO	GRAND FIGEAC 1	47 520,00	05/06/2024
RENOVATION DE LA MAISON BAGGI A VERDUN SUR GARONNE	Ouest	Construction	Mandat Réalisation	COMMUNE DE VERDUN SUR GARONNE	2 402 092,00	29/08/2024
RESTRUCTURATION DE LA PISCINE DE CAPENDU		Immobilier	Marché de Partenariat	CARCASSONNE AGGLO	5 332 553,00	26/08/2024

1.4 Le personnel

1.4.1 Organigramme

DIRECTION GENERALE


Aurélien Joubert
Directeur Général

DIRECTION OPERATIONNELLE


Nicolas Gallot
Directeur Opérationnel



Emilio Campos
Directeur de Missions



Laurent Collet
Secrétaire Général

GIE


Cécile Deaulniers
Directrice du GIE &
Ressources
Humaines

DIRECTIONS FONCTIONNELLES


Sylvain Castellon
Directeur Adjoint
des Investissements
et du patrimoine



Laurent Collet
Directeur des
Investissements et
du patrimoine



**Claire Catrice
l'Année-Gregh**
Directrice
Financière



Jacques Grouvel
Directeur
Commande publique et
achats



Virginie Marquet
Directrice
Juridique



Agnès Rousseau
Directrice
Communication et RSE



Nicolas Ripart
Directeur SI

Des équipes réparties sur le territoire



1.4.2 Mouvements de personnel 2024

5 personnes ont rejoint l'agence :

- 1 Responsable Aménagement et renouvellement urbain
- 1 Responsable d'opérations
- 1 Assistante d'opérations
- 1 Gestionnaire Marchés (CDD 12 mois)
- 1 Contrat d'apprentissage (communication – RSE)

Par ailleurs, 4 CDD courts "jobs d'été" ont été effectués sur la période de juillet - août 2024.

6 salariés ont quitté l'agence :

- 2 Responsables d'opérations (2 ruptures conventionnelles)
- 1 Responsable Aménagement Construction (Retraite)
- 1 Ingénierie thermicienne (Démission)
- 1 Assistante d'opérations (Licenciement)
- 1 Chargé de mission RSE opérations (fin CDD)

En tenant compte de l'ensemble de ces mouvements, le taux de turn-over de l'agence pour l'année 2024 s'établit à 5,4 %.

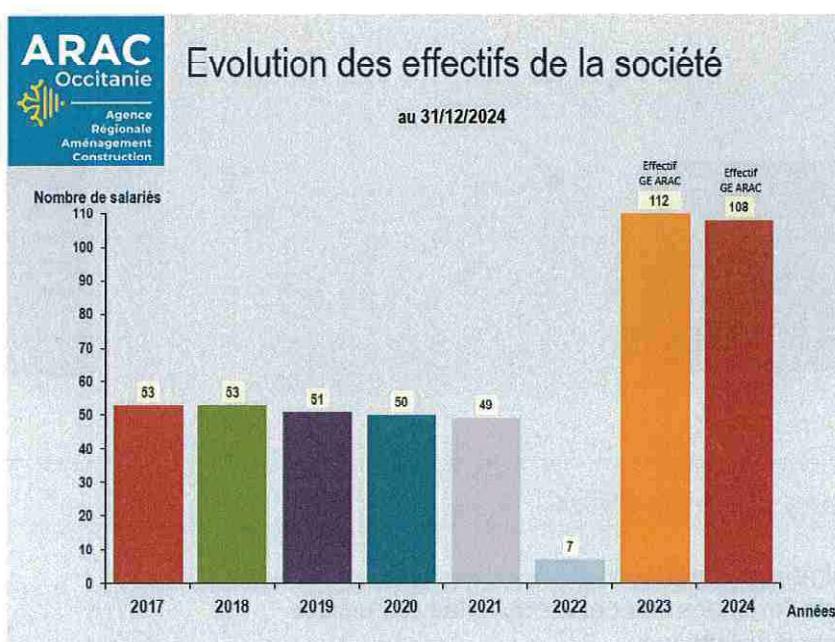
Enfin, des mobilités internes sont intervenues :

- 1 Responsable d'opérations transféré de la SPL ARAC vers le GE ARAC
- 1 promotion avec la création du poste de Responsable Assurances
- 1 mobilité du poste Gestionnaire marchés vers Gestionnaire marchés – juriste

En 2024, le GE ARAC OCCITANIE a accueilli 3 stagiaires au sein de ses équipes :

- 1 étudiante en formation professionnelle en comptabilité
(Durée : 1 mois, du 1er juillet au 02 août 2024)
- 1 étudiant en Master GEO à l'Université de Montpellier
(Durée : 4 mois et 20 jours, du 4 mars au 31 juillet 2024)
- 1 étudiante en L2 Gestion à l'Université de Montpellier
(Durée : 1 mois et 17 jours, du 15 avril au 7 juin 2024)

1.4.3 Évolution et répartition des effectifs



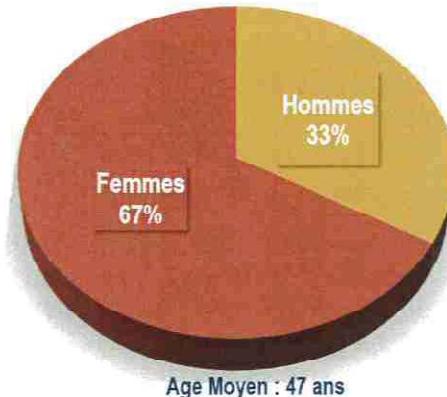
Répartition par classification

au 31 décembre 2024

	Total	Femmes	% F	Hommes	% H
Employés	5% 5	4	80%	1	20%
Agents de Maîtrise	30% 32	26	81%	6	19%
Cadres	66% 71	42	59%	29	41%
Total salariés	100% 108	72	67%	36	33%

Répartition des effectifs

au 31 décembre 2024



1.4.4 La formation

La société met en œuvre, chaque année, un plan de développement des compétences afin d'accompagner l'évolution des collaborateurs.

Le plan de développement des compétences, étendu à l'ensemble des structures de l'ARAC (la SPL, la SEM et le GE) permet une mise en œuvre et un suivi optimisé.

En 2024, 72 % des salariés de l'ARAC ont suivi au moins une formation.

137 actions de formations ont été réalisées (soit 88 % des actions initialement inscrites au plan), pour un total de 254 jours.

Afin de faire bénéficier un maximum de salariés d'actions de formation, les formations de groupe, organisées en intra, ont été privilégiées. A titre d'exemple, l'ensemble de la Direction de la Commande Publique et des Achats a été formé sur le thème des assurances, réception de travaux, DGD, l'ensemble des Responsables d'opérations sur le réemploi des matériaux et l'économie circulaire.

En 2024, un accent important a été mis sur les formations métiers.

En 2024, le déploiement de l'outil Empowill s'est poursuivi avec la mise en œuvre des feed-backs auprès des salariés ayant participé à des formations.

1.4.5 Instances Représentatives du Personnel

Les salariés sont représentés par les membres du Comité Social Economique (CSE) de l'Unité Economique et Sociale dont fait partie le GE AREC OCCITANIE.

En 2024, le CSE s'est réuni à 7 reprises. Outre les consultations obligatoires (orientations stratégiques, situation financière, politique sociale), le CSE a notamment travaillé sur la thématique des risques psycho-sociaux et de l'égalité hommes-femmes.

Un accord a été signé avec les Délégués Syndicaux, portant sur les mesures salariales individuelles.

1.4.6 Feuille de route DRH

En 2024, la Direction des ressources humaines, en lien avec les Représentants du personnel, a élaboré 2 feuilles de route, sur les sujets de la prévention et de la gestion des risques psycho-sociaux d'une part, et de l'égalité hommes-femmes d'autre part. Ces feuilles de route sont en cours de mise en œuvre.

La DRH a par ailleurs poursuivi son processus de digitalisation :

- Déploiement d'un SharePoint commun à l'ensemble de l'équipe, garantissant ainsi la continuité d'activité et la sécurisation des données, ainsi que d'un espace SharePoint accessible à l'ensemble des salariés, qui peuvent y trouver toutes les informations RH nécessaires.
- Mise en place d'une passerelle entre les outils de paie et de suivi des absences (gain de temps et de fiabilité).
- Déploiement des feed-backs formation via l'outil Empowill afin de mesurer la qualité et l'efficacité des formations suivies par les salariés.

Enfin, le process d'intégration des nouveaux collaborateurs a été renforcé.

1.5 Certification ISO 9001-V2015

En 2023, le périmètre de la certification a été étendu à la SPL.

Réalisé du 23 au 25 mai 2023, l'audit a permis d'aboutir à la certification de l'ensemble de l'agence ARAC.

1.6 Responsabilité Sociétale des Entreprises – RSE

Depuis début 2021, l'ARAC mène une démarche RSE qui repose sur des enjeux prioritaires. Notre stratégie se décline au travers de quatre engagements :

- **Engagement n°1 : Garantir la transparence et la probité dans notre gouvernance**
- **Engagement n°2 : Réduire notre impact environnemental**
- **Engagement n°3 : Contribuer à l'épanouissement de nos collaborateurs**
- **Engagement n°4 : Être aux côtés de tous les territoires**

2023 a été marquée par de nombreuses actions, regroupées dans le document «Rapport RSE 2023».

Parmi les faits marquants de cette année, l'ARAC a :

- réalisé son premier bilan carbone
- participé à l'atelier « Fresque du climat » (l'ensemble des collaborateurs)
- développé une politique santé sécurité
- entamé un diagnostic RPS

En 2024, nous poursuivrons les chantiers entamés et en ouvrirons de nouveaux tels que la mise en place d'une démarche probité ou encore le lancement d'un chantier de labellisation AFNOR « Engagé RSE ».

Enfin, nous serons aux côtés des équipes opérationnelles afin qu'elles poursuivent leur travail sur l'évolution durable de nos métiers, dans un contexte de réchauffement climatique et d'érosion de la biodiversité

2. Engagements pris

2.1 Conventions conclues entre un Dirigeant ou un Actionnaire significatif et une filiale

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4-2 du Code de commerce, nous vous communiquons, ci-après, la liste des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Depuis le 1^{er} juin 2015, l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 et son décret d'application imposent au Conseil d'Administration des sociétés anonymes d'examiner et de transmettre au commissaire aux comptes les éléments ci-après :

2.2 Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie en 2024

❖ Convention signée entre la SCET GE et la SPL ARAC pour la mise à disposition d'Aurélien JOUBERT

Pour rappel, la SPL ARAC Occitanie a adhéré au Groupement d'employeurs SCET GE, qui propose la mise à disposition à but non lucratif de salarié(e)s, conformément aux articles L 12531 et suivants du Code du travail.

Cette convention de mise à disposition a été reconduite pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2028 renouvelable une fois pour une durée complémentaire de 3 ans. Le taux de mise à disposition fixé étant de 65%.

2.3 Nouvelles conventions conclues et autorisées en 2024

Pas de nouvelles conventions

2.4 Informations sur les Participations de la SPL ARAC Occitanie

Sans objet

2.5 Activité et résultats des filiales et participations de la SPL ARAC Occitanie

Sans objet

3. Risques et modalités de contrôle

3.1 Evènements impactant l'activité de la SPL ARAC Occitanie - Evènements significatifs de l'exercice

3.1.1 Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

3.1.1.1 Marchés de partenariat

Au cours de l'exercice 2024, la SPL a poursuivi le développement de ses activités à travers de deux marchés publics de partenariat, ayant conduit à l'activation d'immobilisations pour un montant total de 18 977 K€.

Ces actifs, mis en service en mai et novembre 2024, font l'objet d'un amortissement sur 30 ans, durée correspondant aux contrats de partenariat.

L'ensemble des projets bénéficie de subventions d'investissement d'un montant cumulé de 5 070 K€, comptabilisées en produits et étaillées sur la même durée d'amortissement, soit 30 ans.

Les flux financiers de ces opérations sont présentés dans le bilan et compte de résultat par activité dans la colonne « opération d'exploitation ».

3.1.2 Autres éléments significatifs

3.1.2.1 Point sur le GIE EPL Régionales Occitanie

La SPL ARAC a adhéré au GIE EPL Régionales Occitanie en 2012

Présentation des comptes 2024

Le résultat 2024 du GIE est nul, celui-ci refacturant l'intégralité de ses charges à ses membres.

Les dépenses nettes des produits du GIE s'élèvent à 3 637 K€ en 2024 contre 3 536 K€, en 2023. Elles correspondent :

- À des charges de fonctionnement pour 2 484 K€ contre 2 431 K€ en 2023. Il s'agit essentiellement des charges de loyer et charges locatives, entretien, maintenance informatique, locations des véhicules pour les salariés des membres, honoraires...
- À des charges de personnel pour 1 153 K€ contre 1 105 K€ en 2023, pour un ETP de 14 stable par rapport à l'année précédente.

En 2024, le GIE EPL a refacturé à la SPL ARAC :

- 1 259 K€ de charges de fonctionnement (environ 51%)
- 349 K€ de charges de personnel (environ 30%)

Point sur les effectifs

Depuis le dernier Conseil d'Administration, les mouvements suivants sont intervenus au sein du GIE :

- Départ d'Olivier CHABRILLANGE, Chef de projets SI (30 avril, rupture conventionnelle)
- Départ de Véronique MESSAL, Responsable moyens généraux et Attachée de direction (31 mars, retraite)
- Arrivée de Sarah PORCHEROT, Chef de projets SI (18 mars)

Aucun recrutement en cours.

A ce jour, l'effectif du GIE est de 13 salariés (12,8 ETP).

3.1.2.2 Point sur le GE

En 2022, une réorganisation a été effectuée au sein de l'agence ARAC avec la création du GE ARAC (Groupement d'Employeurs).

Le GE compte 2 membres :

- la SPL ARAC
- la SEM ARAC

Présentation des comptes

Le résultat 2024 du GE ARAC s'élève pour 2024 à - 1 064€ avec un total de charges de 9 725 267 € et un total de produits de 9 724 203 €.

Le résultat correspond aux cotisations des membres (200 €) et à l'impôt société de 1 264 €.

Pour le reste, la totalité des charges et produits du GE est refacturée aux membres.

Les charges du GE ARAC correspondent :

- A des charges de fonctionnement pour 742 K€ représentant 7% des charges d'exploitation. Il s'agit essentiellement des frais de déplacement, frais de formation, honoraires de fonctionnement et charges en provenance du GIE.
- A des charges de personnel pour 8 985 K€ en hausse de 1.9% et représentant 93% des charges d'exploitation. L'ETP 2024 est de 106.2 contre 105 en 2023.

En 2024, le GE ARAC a refacturé à la SPL ARAC 64.5% de ses charges dont :

- 300 K€ de charges de fonctionnement
- 5 890 K€ de charges de personnel correspondant à un ETP de 69.4

3.2 Contrôle de légalité des Sociétés Publiques Locales

En vertu de l'article L 1524-1 du code général des collectivités territoriales, la SPL ARAC Occitanie transmet à la Préfecture de la Haute Garonne, dans le mois qui suit leur adoption, les procès-verbaux des délibérations des Conseils d'Administration ainsi que les procès-verbaux des résolutions prises lors des Assemblées Générales des actionnaires qui se sont tenus. Il en est de même des comptes annuels et des rapports du commissaire aux comptes.

3.3 Information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet

Néant.

4. Gouvernance de la société

En date du 24 mars 2016, le Conseil d'Administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et a désigné :

- **En date du 11 mars 2020, renouvelé le 19 Décembre 2022, Monsieur Aurélien JOUBERT**, Directeur Général de la SPL ARAC Occitanie à compter du 23 novembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2028.
- **En date du 1er octobre 2021, La Région Occitanie représentée en la personne de Madame Aurélie MAILLOLS**, Présidente du Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie pour la durée de son mandat d'administrateur.

4.1 Mandats des Dirigeants, des Administrateurs, des Censeurs et des Commissaires aux Comptes

4.1.1 Direction Générale

Le tableau ci-dessous récapitule le mandat de la Direction Générale.

Direction Générale				
QUALITE	NOM	DATE NOMINATI	DATE DEBUT MANDAT	DATE FIN MANDAT
Directeur Général	Monsieur Aurélien JOUBERT	CA 11/03/20	23/11/2020	31/12/2028

Les limitations de pouvoirs de la Direction Générale sont les suivantes :

Conformément à l'article 22-2 des statuts, « *Le règlement intérieur de la société précise les cas dans lesquels le Directeur général ne pourra conclure, résilier ou modifier une convention liant la Société et un de ses actionnaires sans avoir au préalable* »

- *soit recueilli l'avis du ou des représentants au Conseil d'administration ou à l'Assemblée spéciale du ou des actionnaires intéressés à la convention ;*
- *soit l'approbation du Conseil d'administration. ».*

Conformément à l'article 4.2 du règlement intérieur, « le Directeur Général devra :

- obtenir une autorisation préalable du Conseil d'Administration pour :
 - o engager tout acte listé au point 3.3 du présent règlement ;
 - o conclure, résilier, modifier substantiellement toute convention de prestations intégrées conclue par la SPL ARAC Occitanie avec un ou plusieurs de ses actionnaires ayant fait l'objet d'un droit d'opposition des actionnaires dans les conditions précisées à l'article 4.3 ci-après;
 - o conclure, résilier, modifier substantiellement toute convention de prestations intégrées conclue par la SPL ARAC Occitanie avec un ou plusieurs de ses actionnaires constituant une « Opération à risques » pour la Société au sens des dispositions du règlement intérieur du Comité d'Engagement ;
 - o engager tout acte ayant fait l'objet d'une restriction aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'Administration.

Le logigramme des modalités de conclusion des conventions passées par la SPL avec ses collectivités actionnaires est annexé aux présentes (Annexe 6)

- recueillir par écrit (courrier, courriel, ...) l'avis du ou des représentants au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale de la ou des Collectivités Territoriales Actionnaires intéressées à la conclusion, la modification ou la résiliation d'une convention passée avec la SPL et ne présentant pas de risque au sens du règlement intérieur du Comité d'Engagement ;
- informer le Conseil d'Administration de toute convention conclue par la SPL avec l'une de ses Collectivités Territoriales Actionnaires ».

Conformément au Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2022 :

- « Il [le Directeur Général] ne pourra, sans l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :
 - o Consentir toutes hypothèques et gages immobiliers (antichrèse), tous nantissements sur les biens de la société,
 - o Consentir tous cautionnements sur les biens de la Société,
 - o Céder le patrimoine propre de la Société, ni acquérir des immeubles en propre, exception faite des biens ou droits immobiliers qui seraient détenus par la Société dans le cadre d'opérations d'aménagement ou de délégations de services public ;
- Il [le Directeur Général] ne pourra le cas échéant, signer, modifier ou résilier certaines conventions liant la Société à un de ses actionnaires sans avoir au préalable :
 - o Soit recueilli l'avis du ou des représentants au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale du ou des actionnaires intéressés à la convention,
 - o Soit obtenu l'autorisation du Conseil d'Administration,et ce, conformément aux dispositions qui seraient mises en place par le Règlement Intérieur de la société ;
- Il [le Directeur Général] devra se conformer, pour l'attribution de tous les contrats conclus par la Société, aux règles mises en place par le Conseil d'administration en application des dispositions du code de la commande publique ;
- Il [le Directeur Général] ne pourra intervenir pour la préparation et la signature des marchés ou accords-cadres confiant des prestations aux sociétés SCET-GE, SCET ou à la Caisse des Dépôts, ce pouvoir devant être attribué à une personne expressément habilitée par le Conseil d'Administration et étant précisé que les bons de commande passés en exécution des marchés à bons de commande préexistants ne pourront être signés par le Directeur Général qu'après accord (contre-signature) de ladite personne. »

4.1.2 Administrateurs, Censeurs et Commissaires aux Comptes

Les tableaux ci-dessous récapitulent les mandats des administrateurs, censeurs et commissaires aux comptes.

Administrateurs		DUREE MANDAT
QUALITE ADMINISTRATEURS	NOM (COLLECTIVITE ET/OU PERSONNE PHYSIQUE)	
REPRESENTANTS DE LA REGION OCCITANIE	Madame Aurélie MAILLOLS	Durée du mandat électif
	Madame Nathalie MADER	
	Monsieur Philippe BAUBAY	
	Monsieur Thierry COTELLE	
	Madame Stéphanie SENSE	
	Monsieur Jean Luc GIBELIN	
	Monsieur Yann HELARY	
	Monsieur Julien LEONARDELLI	
REPRESENTANTS COMMUNS DE L'ASSEMBLEE SPECIALE	Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN	
	Syndicat Mixte PYRENIA représenté par Marc BEGORRE	
	Commune de Portet-sur-Garonne représenté par Gérard MONTARIOL	
GRAND FIGEAC représenté par Vincent LABARTHE		

Les Censeurs de la SPL ARAC Occitanie

DEPARTEMENT 09	
Conseil Départemental de l'Ariège	Mme Christine TEQUI
Communauté de Communes Couserans Pyrénées	Mme Maryse PERIGAUD
Communauté d'Agglomération Pays Foix Varilhes	M. Thomas FROMENTIN
Communauté de Communes de la Haute Ariège	M Dominique FOURCADE
Commune de Pamiers	M Alain ROCHER
Commune de Mirepoix	M Xavier CAUX - CA M Stéphane BOURDONCLE - AS M Christian PORTET - AG
Commune de Saint-Girons	M Jean-Noel VIGNEAU
DEPARTEMENT 11	
Commune de Trèbes	M Eric MENASSI
Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois	M André HERNANDEZ - CA M Serge BRUNEL - AS
Commune de Conques Sur Orbier	Mme Vanessa NY M Christophe CAVERIVIERE (suppléant)
Communauté d'Agglomération de Carcassonne	M Christian MAGRO
DEPARTEMENT 12	
Decazeville Communauté	M François MARTY
Communauté de Communes du Saint Africain Roquefort - 7 Vallons	M Clément CARLES
Ouest Aveyron Communauté	M Jean-Sébastien ORCIBAL
Syndicat Mixte du Combalou	M Bernard SIRGUE
Commune de Villefranche de Rouergue	M Jean Claude CARRIE
DEPARTEMENT 30	
Commune de Sommières	M Serge CODEMO
DEPARTEMENT 31	
Communauté de Communesaux Sources du Canal du Midi	M Bertrand GELI
Le Muretain Agglo	M David Olivier CARLIER
Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises	M Alain LARQUE
CC Cœur et Coteaux de Comminges - la 5C	Mme Céline LAURENTIES-BARRERE
Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain - SICOVAL	AS ET CA : M Bruno MOGICATO AG : M Bruno CAUBET
Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne	Mme Camille POUPONNEAU
Communauté de Communes du Volvestre	M Jean Louis GAY
Communauté de Communes Cagire Garonne Salat	M François ARCANGELI
Commune de Martres Tolosane	M Gilbert TARRAUBE
Commune de Revel	M François LUCENA

Commune de Portet-sur-Garonne	M Gérard MONTARIOL
Commune de Muret	M André MANDEMENT
Commune de Pinsaguel	M Benoit FORGUE
Commune de Saint-Lys	M Christophe SOLOMIAC
Commune de Saint-Gaudens	M Manuel ISASI
Commune de Bagnères de Luchon	M Claude LACOMBE
Commune de Plaisance du Touch	M Gérard DELPECH
Commune de Roques sur Garonne	M Sylvain MABIRE
Commune de Saint-Orens de Gameville	M Jean-Pierre GODFROY
Commune d'Auterive	M René AZEMA
Commune de Saubens	M David PEYRIERES
Commune de Gragnague	M Daniel CALAS
DEPARTEMENT 32	
Communauté de Communes Gascogne Toulousaine	M Gaetan LONGO
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	M Ronny GUARDIA-MAZZOLENI
Communauté de Communes du Bas Armagnac	M Eric ARTIGOLE
Commune de NOGARO	M Christian PEYRET
Commune de Pujaudran	Mme Muriel ABADIE
Commune de Fleurance	M Gérard AURET
DEPARTEMENT 34	
Montpellier Méditerranée Métropole	M Coralie MANTION
Communauté de Communes du Pays de Lunel	M Jean Pierre BERTHET
Balaruc	M Angel FERNANDEZ
Commune de Frontignan Lapeyrade	M Frédéric ALOY
Commune de Clermont l'Hérault	M Gérard BESSIÈRE
Commune de Pérols	M Jean-Pierre RICO
DEPARTEMENT 46	
Grand Figeac	Vincent LABARTHE
CAUVALDOR	André ROUSSILHES
Grand Cahors	Jean-Luc MARX
Syndicat Mixte du Bassin Lot Médian	M Bernard LABORIE
Commune de Figeac	Bernard LANDES
Commune de Cahors	Johann VACANDARE
Commune de Martel	Raphael DAUBET

Commissaire aux Comptes				
QUALITE	NOM	DATE NOMINATION	DUREE MANDAT	DATE FIN MANDAT
Titulaire	Société MAZARS CPA	AG 25/06/2024	6 exercices	AG approuvant les comptes 2029

4.2 Autres mandats et fonctions exercés par des mandataires sociaux dans toute société

4.2.1 Représentants permanents de personnes morales, membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4-1° du Code de commerce, nous vous communiquons, ci-après, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice 2023.

Mme Aurélie MAILLOLS, Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPL ARAC Occitanie, Présidente du Conseil d'Administration

- Administratrice SELO 48 (SEM Equipement pour le Développement de la Lozère), représentante des collectivités actionnaires
- Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SEM ARAC Occitanie, Présidente du Conseil d'Administration

Fonction : Conseillère Régionale Région Occitanie

Mme Nathalie MADER, Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Représentante de la Région Occitanie à l'Assemblée Générale de l'Ecole Régionale de la Deuxième Chance (ER2C)
- Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du CARIF-OREF Occitanie ainsi que Membre du bureau

Fonction : Conseillère Régionale Région Occitanie

Mme Stéphanie SENSE, Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Représentante permanente de la Région Occitanie à l'Assemblée Générale de l'ER2C
- Administratrice SPL Grand Toulouse Europolia (représentante permanente Région Occitanie) Fonction : Conseillère Régionale Région Occitanie

Fonction : Conseillère Régionale Région Occitanie

M. Philippe BAUBAY, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Administrateur SEM AREC (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SPL AREC (représentant permanent Région Occitanie)
- Membre titulaire représentant la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du Comité Régional de Tourisme et de Loisirs de la Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée
- (CRTLO).

Fonction : Conseiller Régional Région Occitanie

M. Thierry COTELLE, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Administrateur SEM AREC (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SPL AREC (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SEM CCEL (Centres Culturels Educatifs et de Loisirs, Cité de l'Espace à Toulouse) (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SPL Aménagement Grand Toulouse Europolia (représentant permanent Région Occitanie).
- Administrateur de la SPL Enova Evènements (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur de la SA IRDI Capital Croissance
- Administrateur de la SA IRDI-SORIDEC
- Représentant de la Région Occitanie à l'Assemblée Générale de la SAS IRDINOV
- Administrateur de SATT Toulouse Tech Transfer – Suppléant de Mme Nadia Pellefigue

Fonction : Conseiller Régional

M. Yann HELARY, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Maire de Sarrancolin
- Administrateur de la SAEM Rives et Eaux du Sud Ouest (Représentant permanent Région Occitanie)

Fonction : Conseiller Régional

M. Jean Philippe KEROSLIAN, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie :

- Maire d'Onet le Château.

Fonction : Conseiller Régional

M. Julien LEONARDELLI, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Conseiller Municipal à la Ville de Fronton.

Fonction : Conseiller Régional

M. Jean-Luc GIBELIN, Représentant permanent de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Administrateur SEM AD'OCC (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SEM BRL (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur de la SPL Aéroportuaire Régionale (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SEMOP Port La Nouvelle (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SAEML PSCCT (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SPL Aménagement Grand Toulouse Europolia
- Administrateur SEM ARAC
- Administrateur de la Société Publique Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (SPIIT)

Fonction : Vice-Président Région Occitanie

M. Gérard MONTARIOL, Représentant la Commune de Portet sur Garonne au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Adjoint au maire délégué aux finances à la Commune Portet-Sur-Garonne.
- Conseiller Communautaire délégué aux appels d'offres du Muretain Agglo
- Administrateur délégué aux finances au SIVU de la musique de Portet/Pinsaguel/Roquettes

M. Vincent LABARTHE, Représentant le Grand FIGEAC au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Vice-Président de la Région Occitanie ;
- Président du Grand-Figeac ;
- Président du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne.
- Vice-président du Syndicat Célé Lot Médian
- Vice-président du SYDED du Lot.
- Vice-Président du Parc Naturel Régional du Quercy
- Vice-Président de Territoire d'Energie 46

Fonction : Vice-Président Région Occitanie

M. Marc BEGORE, Représentant le Syndicat Mixte Pyrénia au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- - Maire de Lamarque-Pontacq 65
- Vice-président de la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
- Conseiller départemental du canton d'Ossun

4.2.2 Direction Générale de la SPL ARAC Occitanie

M. Aurélien JOUBERT, Directeur Général de la SPL ARAC Occitanie

Société	Mandat	Instance de nomination	Date début mandat / prorogation	Date fin mandat
SEM ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	06/10/2014	Non définie
SEM ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	28/05/2015	31/12/2019
SEM ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	07/06/2019	31/12/2022
SEM ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	19/12/2022	31/12/2028
SAS ARIS	Président du Directoire	Conseil de Surveillance	16/06/2021	01/02/2023
SAS ARIS	Membre du Directoire	Conseil de Surveillance	16/06/2021	-
SPL ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	23/11/2020	31/12/2022
SPL ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	19/12/2022	13/12/2028
SAS PATRIMONIALE OCCITANIE	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	24/06/2022	30/06/2025
SAS VEGEPLAST IMMO	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	14/05/2018	(sans limitation de durée)
SAS SOCIETE IMMOBILIERE DES FUMADES (SIF)	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	22/10/2019	(sans limitation de durée)
SAS FONCIERE OCCITANIE CENTRALITES COMMERCE ARTISANAT LOCAL (FOCCAL)	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	22/02/2023	26/01/2028
SAS OPERATEUR REGIONAL EVITER REDUIRE COMPENSER OCCITANIE (OPERCO)	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	04/02/2021	30/06/2025
SAS FONCIERE DES PYRENEES	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	31/05/2021	31/05/2024
SAS SOCIETE IMMOBILIERE DE LUCHON	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, elle-même Présidente de la SAS PATRIMONIALE OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	04/08/2021	04/08/2024
SAS LA FONCIERE AGRICOLE D'OCCITANIE	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	24/05/2022	24/05/2026
SASU CHATEAU VILLEMUR	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	06/07/2022	(sans limitation de durée)

SCCV LE DOMITIA	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Gérante	Collectivité des associés	18/12/2020	(sans limitation de durée)
SCI FONCIERE DE DEVELOPPEMENT D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE (FDHT)	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Gérante	Collectivité des associés	23/06/2022	22/06/2024
SAS AXVILL	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, elle-même Présidente de la SAS PATRIMONIALE OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	08/06/2023	08/06/2026
SAS L06	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, elle-même Présidente de la SAS PATRIMONIALE OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	25/09/2023	(sans limitation de durée)

Fonction : Directeur technique au sein de la SCET GE.

4.3 Séances des Assemblées spéciales des actionnaires de la SPML et des Conseils d'Administration

Séances des Assemblées spéciales des actionnaires de la SPL

L'Assemblée Spéciale s'est réunie 2 fois au cours de l'exercice 2024 et a abordé les points suivants :

26ème séance du 19 Janvier 2024

I - VIF SOCIAL :

- ✓ Mouvements de personnel depuis le dernier Conseil d'Administration
- ✓ Agrément de nouveaux actionnaires de la SPL
- ✓ Changement de représentant du Syndicat Mixte Pyrénia
- ✓ Changement de nom de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

II – ACTIVITE OPERATIONNELLE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- ✓ Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration

III – ATTERRISSAGE 2023

IV – BUDGET PREVISIONNEL 2024

V – POUVOIRS – FORMALITES

VI – QUESTIONS DIVERSES

27ème séance du 24 Mai 2024

I - VIE SOCIALE :

- ✓ Mouvements de personnel depuis le dernier Conseil d'Administration
- ✓ Agrément de nouveaux actionnaires de la SPL

- ✓ Achat par la Commune de Pamiers de 10 actions de la SPL ARAC détenues par la Commune Revel
- ✓ Mandat du commissaire aux comptes

II – POINT OPERATIONNEL : PROJETS PASSES AU COMITE D'ENGAGEMENT DE LA SPL DU 16 AVRIL 2024 :

- ✓ Avenant 1 au marché de partenariat signé entre la SPL ARAC et la Commune de Lannemezan pour la construction du cinéma
- ✓ Signature d'un marché de partenariat avec la Commune de Lavaur pour la restructuration et l'extension du cinéma
- ✓ Signature d'une concession d'aménagement avec la Commune de Bourg Madame – Ecoquartier
- ✓ ZAC SABLA - Financement
- ✓ Roquefort Demain – Préfinancement

III – ACTIVITE OPERATIONNELLE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- ✓ Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le compte de la Région Occitanie
- ✓ Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le compte d'autres collectivités

IV – ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2023 (12ème exercice)

V – RAPPORT RSE 2023

VI –RGPD

VII - CONVENTIONS REGLEMENTEES :

- ✓ Conventions antérieures qui continuent à produire effet
- ✓ Conventions nouvelles

VIII - GIE EPL Régionales Occitanie :

- ✓ Point sur les effectifs
- ✓ Présentation des comptes 2023
- ✓ Adhésion de la SLNMP au GIE

IX - GE ARAC OCCITANIE

- ✓ Point sur les effectifs
- ✓ Présentation des comptes 2023

X - PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2024

XI– POUVOIRS – FORMALITES

XII-QUESTIONS DIVERSES

Séances du Conseil Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2024 et a abordé les points suivants :

CA du 19 Janvier 2024

I - VIE SOCIALE :

- ✓ Mouvements de personnel depuis le dernier Conseil d'Administration
- ✓ Agrément de nouveaux actionnaires de la SPL
- ✓ Changement de représentant du Syndicat Mixte Pyrénia
- ✓ Changement de nom de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

II – ACTIVITE OPERATIONNELLE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- ✓ Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration

III – ATTERRISSAGE 2023

IV – BUDGET PREVISIONNEL 2024

V – POUVOIRS – FORMALITES

VI – QUESTIONS DIVERSES

CA du 24 Mai 2024

I - VIE SOCIALE :

- ✓ Mouvements de personnel depuis le dernier Conseil d'Administration
- ✓ Agrément de nouveaux actionnaires de la SPL
- ✓ Achat par la Commune de Pamiers de 10 actions de la SPL ARAC détenues par la Commune Revel
- ✓ Mandat du commissaire aux comptes

II – POINT OPERATIONNEL : PROJETS PASSES AU COMITE D'ENGAGEMENT DE LA SPL DU 16 AVRIL 2024 :

- ✓ Avenant 1 au marché de partenariat signé entre la SPL ARAC et la Commune de Lannemezan pour la construction du cinéma
- ✓ Signature d'un marché de partenariat avec la Commune de Lavaur pour la restructuration et l'extension du cinéma
- ✓ Signature d'une concession d'aménagement avec la Commune de Bourg Madame – Ecoquartier
- ✓ ZAC SABLA - Financement
- ✓ Roquefort Demain – Préfinancement

III – ACTIVITE OPERATIONNELLE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- ✓ Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le compte de la Région Occitanie
- ✓ Les nouvelles conventions engageées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le compte d'autres collectivités

IV – ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2023 (12ème exercice)

V – RAPPORT RSE 2023

VI –RGPD

VII - CONVENTIONS REGLEMENTEES :

- ✓ Conventions antérieures qui continuent à produire effet
- ✓ Conventions nouvelles

VIII - GIE EPL Régionales Occitanie :

- ✓ Point sur les effectifs
- ✓ Présentation des comptes 2023
- ✓ Adhésion de la SLNMP au GIE

IX - GE ARAC OCCITANIE

- ✓ Point sur les effectifs
- ✓ Présentation des comptes 2023

X - PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2024

XI– POUVOIRS – FORMALITES

XII-QUESTIONS DIVERSES

4.4 Séances des Assemblées générales

L'Assemblée Générale s'est réunie 1 fois durant l'année 2024. Les sujets abordés portaient sur les points suivants :

AGO du 25 Juin 2024

- ✓ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 après lecture du Rapport du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux comptes ;
- ✓ Affectation du résultat clos au 31 décembre 2023 ;
- ✓ Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- ✓ Nomination de la Société MAZARS en tant que Commissaire aux Comptes titulaire de la SPL ARAC Occitanie, pour une durée de six exercices en remplacement de la Société KPMG Sud-Ouest ;
- ✓ x exercices en remplacement de la Société KPMG Sud-Ouest
- ✓ Quitus aux administrateurs ;
- ✓ Pouvoir en vue d'accomplir les formalités ;
- ✓ Questions diverses.

4.5 Eléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la Région

Néant.

II. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE AU 31/12/2024

5. Présentation des comptes annuels 2024

5.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La Loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application 83-1020 du 29 novembre 1983, s'appliquent de droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la Loi du 7 juillet 1983.

Les états financiers, ci-joint, ont été établis conformément à l'avis du Comité National de la comptabilité du 18 mars 1999 pour les opérations de concession d'aménagement, ainsi que les avis antérieurs du 12 juillet 1984 et du 8 décembre 1993 pour les autres opérations.

L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la Fédération des EPL (guides comptables professionnels des SEML activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a été également respecté.

5.2 Analyse économico-financière

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur conformément aux états financiers joints en annexe. Ils ont fait l'objet d'un contrôle par le commissaire aux comptes au cours du mois d'avril 2025.

Le résultat enregistré au 31 décembre 2024 présente une perte d'environ 2 K€ dont +46 K€ sur le fonctionnement et -48 K€ sur les opérations d'exploitation.

Le chiffre d'affaires global de la Société, toutes activités confondues, s'élève à 10 832 K€ en 2024 et intègre 7 911 K€ de chiffre d'affaires liés aux activités de la société, 2 608 K€ de recettes liées aux concessions, 274 K€ de loyers sur les marchés de partenariat et 38 K€ au titre des refacturations entre membres de l'UES.

Afin de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la Société et de son évolution, nous vous présentons, ci-après, les chiffres les plus significatifs au travers des bilans et compte de résultat sous leur forme comptable ainsi que sous leur forme budgétaire simplifiée.

5.3 Analyse du résultat

Le compte de résultat par activité de la SPL ARAC :

ANNEE Catégorie	2024		
	(CAM) Concession d'Aménagement	(EXP) Opération d'Exploitation	(FCT) Fonctionnement
RESULTAT D'EXPLOITATION	0	102 970	15 476
TOTAL DES PRODUITS	6 446 858	273 685	9 009 895
Prod.vendue de biens	2 607 839		
Prod.vendue services		273 685	7 950 153
Production stockée	3 525 059		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	313 961		1 059 629
Autres produits		0	113
TOTAL DES CHARGES	-6 446 858	-170 715	-8 994 419
Autres achats et charges externes	-6 132 898	-11 085	-8 870 393
Impôts, taxes et versements assimilés			-6 005
Salaires et traitements			-80 113
Charges sociales			-28 540
dotations aux amortissements sur immobilisations		-138 658	-9 345
dotations aux provisions pour risques et charges	-313 961	-20 972	
Autres charges		0	-23
RESULTAT FINANCIER		-193 133	30 152
TOTAL DES PRODUITS			30 152
Autres intérêts et produits assimilés			30 152
TOTAL DES CHARGES		-193 133	
Intérêts et charges assimilées		-193 133	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		42 176	
TOTAL DES PRODUITS		42 176	
Produits exceptionnels sur opérations en		42 176	
RESULTAT NET	0	-47 986	45 628

L'analyse du résultat « fonctionnement » selon son approche budgétaire :

La présentation ci-dessous diffère de celle des états financiers ; elle n'intègre que les mouvements issus du fonctionnement (résultat de +46 K€) ainsi que le résultat des opérations d'exploitation (perte de 48 K€) et sont reclassés par nature de charges et de produits.

Les retraitements effectués par rapport à la version « Etats financiers » présentés en annexe sont les suivants :

- ✓ Refacturations vers les autres membres

Dans la version « Etats financiers », les refacturations de la SPL ARAC vers les autres membres de l'UES (refacturation de charges de fonctionnement pour 38 K€) sont intégrées dans le Chiffre d'affaires alors que dans la version ci-dessous, les refacturations vers les autres membres sont présentées en moins des dépenses de fonctionnement.

✓ Concessions :

Dans la version « Etats financiers », les rémunérations sur concessions sont intégrées dans la ligne « Reprises sur provisions et transferts de charges ». Dans la version présentée ci-dessous, elles figurent dans le chiffre d'affaires (ligne « Aménagement » pour 482 K€)

✓ Marché de partenariat :

Dans la version « Etats financiers », les rémunérations sur les marchés de partenariat sont intégrées dans la ligne « Reprises sur provisions et transferts de charges » pour 575 K€. Dans la version présentée ci-dessous, elles figurent dans le chiffre d'affaires, de même que la perte dégagée par ces opérations sur l'exercice pour -48 K€ (ligne « Immobilier » pour un total de 527 K€)

Libellés	Résultat 2023	Atterrissage probable 2024	Résultat 2024	Ecart 2024 / atterrissage 2024	Ecart 2023 / 2024
Construction Région - Secteur Ouest	4 020	3 572	3 702	130	-318
Construction Région - Secteur Est	2 182	2 676	2 706	30	524
CPI Région	285	854	729	-125	444
Commandes publiques - Région	6 487	7 103	7 137	34	650
Commandes autres clients - secteur Ouest	517	505	568	62	51
Commandes autres clients - secteur Est	223	220	208	-12	-16
Commandes publiques - Autres clients	740	725	775	50	36
Aménagement (concessions)	241	494	482	-12	241
Immobilier	353	553	527	-26	174
Total autres clients	1 334	1 772	1 785	12	451
Chiffre d'affaires	7 821	8 875	8 921	46	1 100
Sous-traitance	-126	-411	-331	81	-204
Produits liés aux activités nées de sous-traitance	7 695	8 464	8 591	127	896
Autres produits	5	1	2	1	-2
Produits d'exploitation	7 700	8 465	8 593	128	833
Achats et charges externes (Hors sous-traitance et PMAD) (1)	264	205	208	3	-56
<i>Refacturation charges fonctionnement GIE</i>	1 228	1 303	1 260	-43	31
<i>Refacturation charges fonctionnement GE ARAC</i>	265	374	300	-75	35
<i>Refacturation charges fonctionnement entre membres (hors GIE et GE)</i>	272	227	199	-28	-74
Total Refacturation charges fonctionnement (2)	1 766	1 904	1 759	-146	-7
Charges de fonctionnement (1)+(2)	2 030	2 109	1 967	-142	-63
Impôts et taxes (hors taxes liées aux salaires)	4	3	3	0	-1
Salaires et charges sociales (3)	287	147	109	-39	-178
Personnel mis à disposition (4)	257	297	296	-2	39
Taxes sur les salaires (5)	7	4	3	-1	-4
<i>Refacturation charges de personnel GIE</i>	318	376	349	-27	31
<i>Refacturation charges de personnel GE ARAC</i>	5 833	5 770	5 890	120	57
Total Refacturation charges de personnel (6)	6 151	6 146	6 239	93	88
Charges de personnel (3)+(4)+(5)+(6)	6 701	6 594	6 647	52	-55
Autres charges	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	13	9	9	0	-3
Dotations aux provisions	16	0	0	0	-16
Charges d'exploitation	8 765	8 716	8 626	-90	-139
Résultat d'exploitation	-1 065	-251	-33	218	1 032
Produits financiers	7		30	30	23
Charges financières				0	0
Résultat financier	7	0	30	30	23
Résultat courant avant IS	-1 057	-251	-2	248	1 055
Produits exceptionnels	0			0	0
Charges exceptionnelles	3			0	-3
Résultat exceptionnel	-3	0	0	0	3
Résultat avant IS	-1 060	-251	-2	248	1 058
IS	.48			0	48
Résultat net	-1 012	-251	-2	248	1 009

Le treizième exercice clos le 31 décembre 2024 laisse apparaître un résultat net comptable de -2 K€ contre un résultat de – 251 K€ annoncé lors du CA du 16 janvier 2025.

L'écart de + 249 K€ par rapport au résultat présenté en janvier s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- ✓ Un chiffre d'affaires globalement conforme aux prévisions, mais avec des écarts selon les activités :
 - Sur les rémunérations Région +34 K€
 - Sur les rémunérations autres clients +12 K€
- ✓ Un niveau de sous-traitance moins élevé que prévu de 81 K€
- ✓ Des charges d'exploitation inférieures de 90 K€ au montant prévu essentiellement avec un de d'achats et charges externes refacturées par le GIE et le GE en diminution de -142 K€ et des charges de personnel de + 52 K€.

Le **chiffre d'affaires** s'élève à 8 921 K€ en 2024 en hausse de 1 100 K€ par rapport à 2023. Les principales explications sont les suivantes :

- ✓ Le chiffre d'affaires pour le compte de la Région est en hausse de 650 K€ essentiellement lié à la contractualisation de CPI qui ont généré 729 K€ de chiffre d'affaires sur l'année.
- ✓ Le chiffre d'affaires « commandes autres clients » correspond aux rémunérations sur mandats et prestations de services réalisées pour le compte des autres actionnaires de la SPL. Il s'élève à 775 K€ en hausse de +36 K€ par rapport à 2023.
- ✓ Le chiffre d'affaires au titre des concessions s'élève à 482 K€ et concerne les opérations Pamiers, La Mongie, ZAC Sabla à Plaisance du Touch, Font Romeu et Bourg Madame. Il double par rapport à 2023 (+241 K€).
- ✓ Le chiffre d'affaires « immobilier » d'un montant de 527 K€ est en progression de +174 K€ par rapport à 2023. Il correspond aux rémunérations au titre des marchés de partenariat pour la construction du cinéma de Lannemezan, la résidence de Tourisme de Piau Engaly et le Cinéma de Lavaur.

Les charges de sous-traitance ont augmenté de 204 K€ passant de 126 K€ en 2023 à 331 K€ en 2024. Les **produits d'exploitation nets de sous-traitance** s'élèvent ainsi à 8 591 K€ à fin 2024, en progression de 896 K€ par rapport à 2023.

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à 8 626 K€ contre 8 765 K€ en 2023, soit une diminution de - 139 K€. Elles sont constituées à 93% des refacturations de charges :

- ✓ En provenance du GIE pour les dépenses liées aux services SI, RH, moyens généraux, locaux. Pour 2024, le budget de charges du GIE s'établit à 3 637 K€ dont 44.24% facturé à la SPL ARAC : 1 260 K€ au titre des charges de fonctionnement et 349 K€ au titre des charges de personnel.
- ✓ En provenance du GE ARAC pour les charges de personnel, la SPL ARAC ne disposant quasiment plus de personnel propre. Pour 2024, le budget de charges du GE s'élève à 9 605 K€ dont 64.4% facturé à la SPL ARAC : 300 K€ de charges de fonctionnement (principalement frais de déplacement et formation) et 5 890 K€ de charges de personnel pour un ETP refacturé de 69.38.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi déficitaire de – 33 K€.

Le résultat financier s'élève à +30 K€ et correspond à la rémunération des fonds propres injectés dans le projet de Résidence de Tourisme à Piau Engaly.

Le résultat net s'élève ainsi à – 2 K€.

5.4 Analyse du bilan

Catégorie	(CAM) Concession d'Aménagement	(EXP) Opération d'Exploitation	(FCT) Fonctionnement	(MEQ) Mandat d'Equipement	Total
Actif Immobilisé		18 993 608	8 747		19 002 355
Immobilisations incorporelles			522		522
Concession, brevet, licences			522		522
Immobilisations corporelles		18 993 608	8 225		19 001 834
Constructions		18 867 135			18 867 135
Installation techniques, matériel et outillage		-26 668			-26 668
Autres immobilisations corporelles				8 225	8 225
Immobilisations corporelles en cours		153 141			153 141
Actif circulant	14 690 154	3 159 321	7 564 982	39 833 238	65 247 695
En-cours de production	7 507 650				7 507 650
Avances et acomptes versés sur commandes en cours				13 957 637	13 957 637
Créances clients et comptes rattachés	409 142	247 883	1 389 680		2 046 706
Autres créances	765 158	1 140 757	1 820 756	25 849 206	29 575 876
Autres créances	765 158	1 140 757	1 820 756	25 849 206	29 575 876
Disponibilités	6 008 204	1 656 817	3 936 692	26 395	11 628 108
Charges constatées d'avance	0	113 864	417 854		531 718
Frais d'émission d'emprunt à étaler		22 861			22 861
Total	14 690 154	22 175 790	7 573 729	39 833 238	84 272 911

Catégorie	(CAM) Concession d'Aménagement	(EXP) Opération d'Exploitation	(FCT) Fonctionnement	(MEQ) Mandat d'Equipement	Total
Capitaux propres	0	4 979 838	2 538 194	0	7 518 031
Capital			1 830 000		1 830 000
Réserve Légale			36 630		36 630
R.A.N.			625 936		625 936
Résultat de l'exercice	0	-47 986	45 628	0	-2 358
Subvention d'investissement		5 027 824			5 027 824
Autres fonds propres	313 961	20 972	3 000		337 932
Provisions pour charges	313 961	20 972	3 000		337 932
Dettes	14 603 183	16 772 706	2 004 656	43 036 403	76 416 948
Emprunts et dettes assimilées	9 828 555	13 899 332	1 279		23 729 165
Emprunts et dettes financières diverses	3 770 000	400 000			4 170 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	438 126	1 360	1 722 903	25 804 238	27 966 627
Dettes fiscales	131 537	41 314	231 083		403 934
Dettes sociales			3 156		3 156
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 429 472			2 429 472
Autres dettes		1 229	20 757	17 232 165	17 254 152
Produits constatés d'avance	434 964		25 478		460 442
Total	14 917 143	21 773 516	4 545 849	43 036 403	84 272 911

Le total du bilan s'élève en 2024 à 84 273 K€ contre 64 363 K€, soit une hausse de 19 910 K€.

➤ **A l'actif les principales évolutions sont les suivantes :**

- ✓ Une hausse de l'actif immobilisé de 11 994 K€ correspondant aux travaux sur les projets en marchés de partenariat : 2 livraisons en 2024, le cinéma de Lannemezan et la Résidence Piau Engaly
- ✓ Hausse des stocks de 3 525 K€, ils correspondent aux dépenses réalisées dans le cadre des concessions et notamment sur la Zac Sabla.
- ✓ Les avances et acomptes versés sont en hausse de 4 720 K€ et s'établissent à 13 958 K€. Ce poste correspond à des avances forfaitaires sur marchés sur les opérations de mandat.
- ✓ Les créances s'élèvent à 31 623 K€ en 2024 contre 38 233 K€ en 2023 soit une diminution de – 6 611 K€ avec notamment :
 - Des créances clients pour 2 047 K€ en diminution de 824 K€.
 - Les autres créances pour 29 576 K€ correspondent essentiellement à :
 - Des créances « Mandants » pour 22 494 K€ contre 14 071 K€ en 2023. Il s'agit de l'ensemble des engagements comptables pris par le mandataire pour ordre et compte du mandant qui sont produits dans la comptabilité du mandataire. L'actif (14 071 K€) représente les opérations globalement débitrices, tandis que le passif (15 924 K€) représente les opérations créditrices.
 - Des fournisseurs débiteurs pour 429 K€
 - Des demandes de remboursement émises sur les mandats et non encaissées à la fin de l'exercice pour 2 808 K€ contre 16 710 K€ en 2023
 - Des participations concédant à recevoir 661 K€
 - Des créances fiscales et sociales d'un montant de 2 450 K€
 - Le compte courant versé au GE ARAC pour 430 K€
- ✓ La trésorerie s'élève au 31/12/2024 à 11 628 K€ soit une hausse de 6 183 K€ par rapport à 2023, avec :
 - Société : 734 K€ de disponibilités
 - Opérations : 10 894 K€ de disponibilités
- ✓ Les charges constatées d'avance d'un montant de 531 K€ correspondent essentiellement à l'appel de fonds du GIE au titre du 1er trimestre 2025

➤ **Au passif, les principales variations sont les suivantes :**

- ✓ Les capitaux propres passent de 2 493 K€ en 2023 à 7 518 K€ en 2024, soit + 5 025 K€ ce qui s'explique par les subventions d'investissement au titre des opérations en marché de partenariat pour 5 028 K€ et par la perte de l'exercice de -2 K€.
- ✓ Les provisions pour risques et charges d'un montant de 338 K€ correspondent :
 - A une provision pour gros entretien pour 21 K€
 - A une provision pour charges prévisionnelles sur concessions pour 314 K€
 - A une provision pour charge de 3 K€ relative à des honoraires d'avocat concernant la fraude au RIB intervenue il y a quelques années

- ✓ Les dettes auprès des établissements de crédit sont en hausse de 14 580 K€ passant de 9 148 K€ en 2023 à 23 729 K€. La hausse s'explique essentiellement par la contractualisation de prêts pour La Sabla 6 000 K€ et pour La Résidence Piau Engaly 11 360 K€.
- ✓ Les emprunts et dettes financières divers de 4 170 K€ correspondent à des avances de trésorerie de collectivités.
- ✓ Les dettes d'exploitation s'élèvent à 48 056 K€ en 2024 contre 48 698 K€ en 2023 :
 - Les dettes fournisseurs société et opérations s'élèvent à 27 967 K€ en hausse de 5 490 K€
 - Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 407 K€
 - Les dettes sur immobilisations sont en hausse de 2 429 K€
 - Les autres dettes d'exploitation d'un montant de 17 254 K€ intègrent essentiellement :
 - Les dettes « Mandants » pour 15 924 K€ (cf. « mandants actifs ») en baisse de 4 492 K€
 - Les rémunérations sur mandat à payer pour 1 309 K€
- ✓ Les produits constatés d'avance s'élèvent à 460 K€. Ils correspondent à la neutralisation du résultat sur les concessions pour 435 K€ ainsi qu'à la rémunération sur quitus pour 25 K€.

5.5 Proposition d'affectation du résultat

Compte tenu du résultat déficitaire de la société de – 2 357.86 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration propose de l'affecter en report à nouveau.

5.6 Informations financières diverses

Concernant les dépenses de recherche et de développement, la Société n'a effectué aucune dépense au titre de l'exercice 2024.

Le montant des dividendes versés au cours des 3 derniers exercices aux actionnaires s'établit comme suit :

	2023	2022	2021
Montant des dividendes distribués	-	-	-

Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

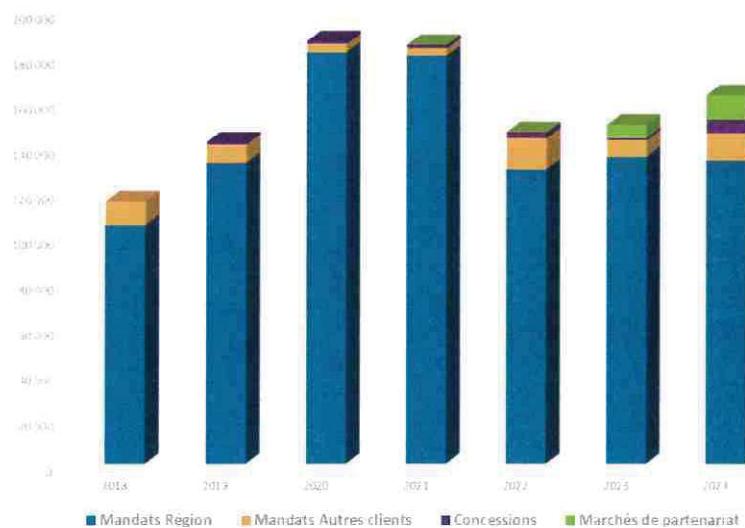
	2020	2021	2022	2023	2024
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 830 000	1 830 000	1 830 000	1 830 000	1 830 000
Nombre d'actions ordinaires	18 300	18 300	18 300	18 300	18 300
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires (H.T.)	7 759 332	8 495 594	12 500 141	8 190 145	10 831 677
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	38 159	102 285	132 370	1 029 849	480 577
Impôts sur les bénéfices	-	6 621	48 335	48 335	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	28 472	78 840	165 284	1 011 088	2 358
Résultat par action					
Résultat par action (avant dotations)	2	5	5	54	26
Résultat par action (après dotations)	2	4	9	55	0
Dividende distribué					
Effectif salariés	40	43	21	2	1
Masse salariale	1 993 802	2 220 462	1 310 224	193 095	80 113
Avantages sociaux	900 147	1 002 652	659 178	93 543	28 540

5.7 Analyse chiffrée de l'activité

Evolution des dépenses des opérations par activité :

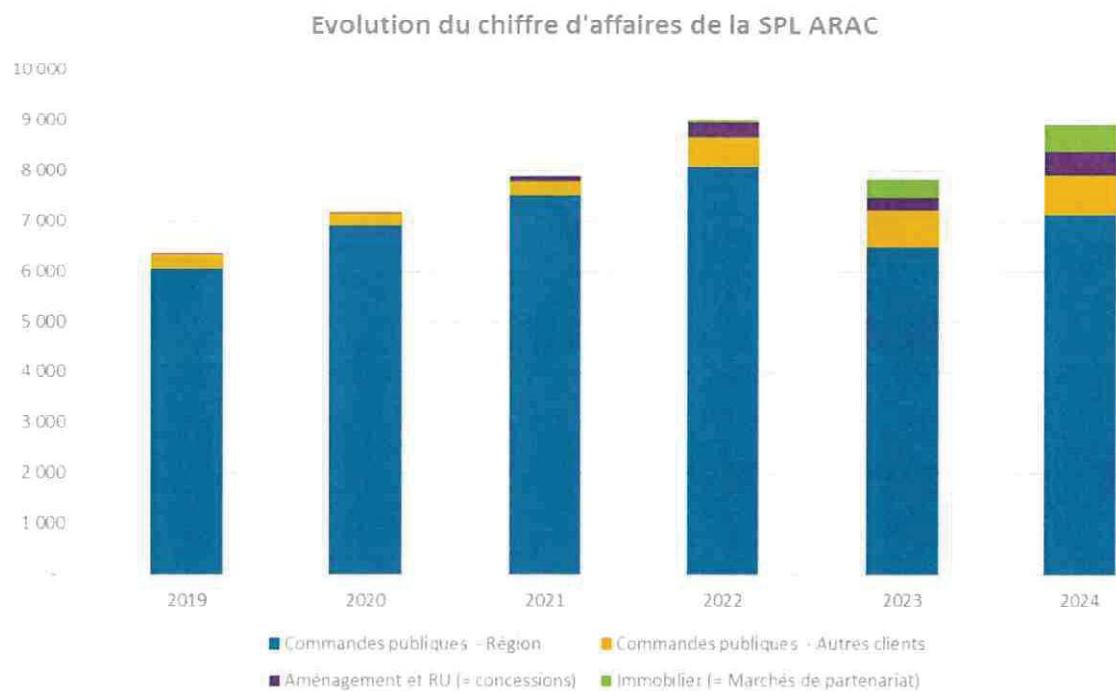
Dépenses réglées En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mandats Région (Ouest)	105 508	133 024	137 854	129 389	83 307	72 807	78 232
Mandats Région (Est)			44 007	50 955	46 752	62 839	55 845
Mandats Région	105 508	133 024	181 861	180 344	130 059	135 646	134 077
Mandats Autres clients	10 325	7 970	3 875	3 274	13 808	7 342	12 075
Concessions			1 183	1 248	1 583	2 769	953
Marchés de partenariat					0	7	6 024
Total	115 833	142 177	186 984	185 201	146 642	149 965	162 992

Evolution des dépenses des opérations en K€



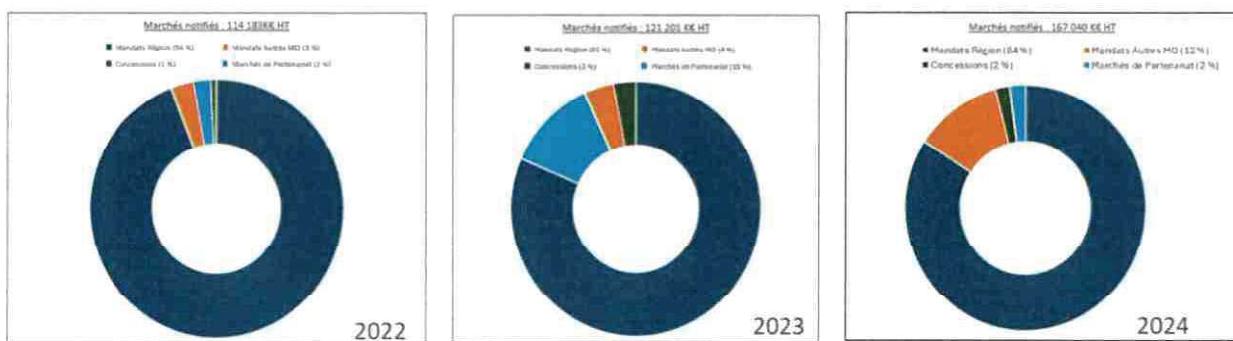
Evolution du chiffre d'affaires par activité

Évolution du chiffre d'affaires de la SPL ARAC	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Commandes publiques - Région	6 066	6 908	7 515	8 079	6 487	7 137
Commandes publiques - Autres clients	275	249	273	593	740	775
Aménagement et RU (=concessions)	24	12	108	289	241	482
Immobilier (= Marchés de partenariat)				34	353	527
TOTAL	6 365	7 169	7 896	8 995	7 821	8 921
Part Région en % du CA	95%	96%	95%	90%	83%	80%
Part autres clients en % du CA	5%	4%	5%	10%	17%	20%

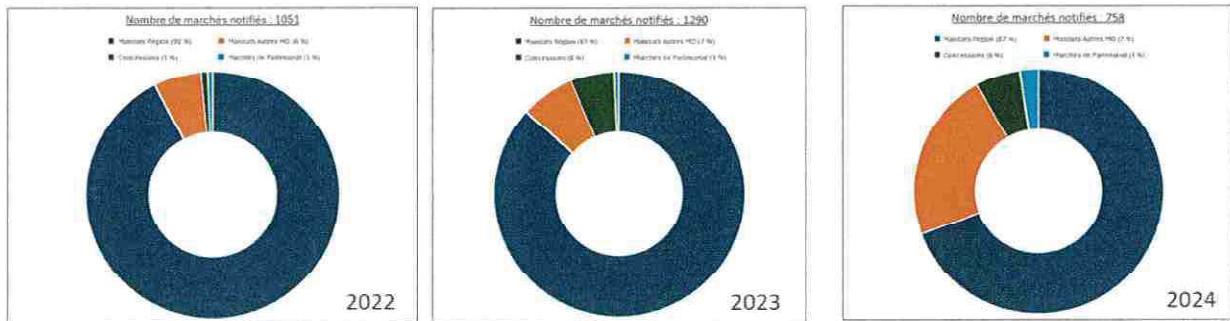


5.8 Activité Marchés/Achats sur l'exercice 2024

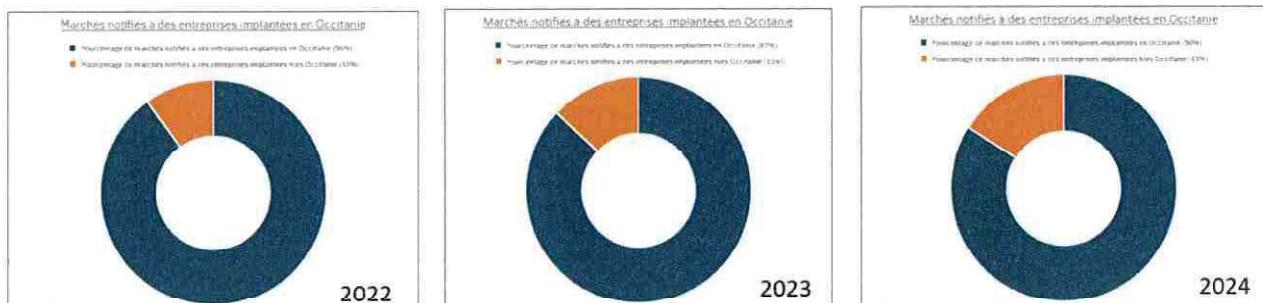
5.8.1 Montant des marchés notifiés



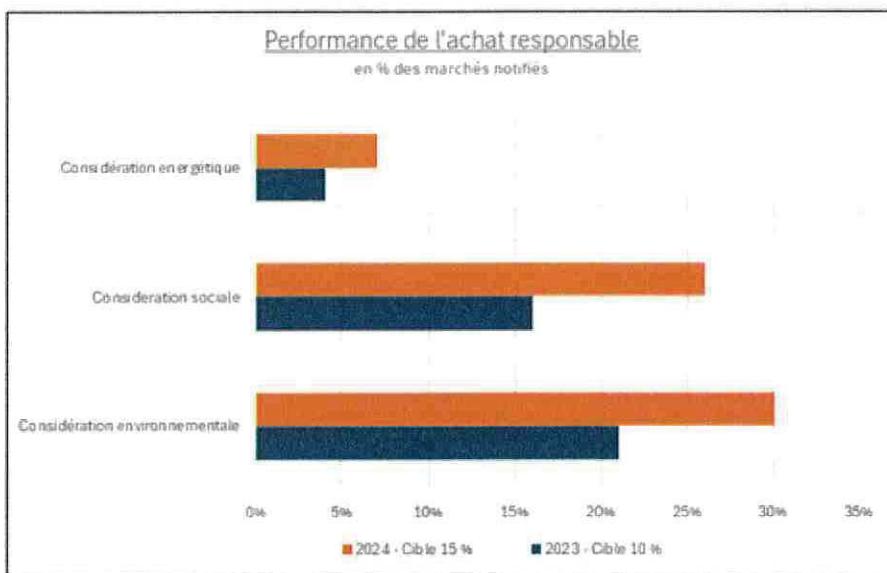
5.8.2 Nombre de marchés notifiés



5.8.3 Implantation des attributaires



5.8.4 Performance de l'achat responsable



5.9 Rappel des dividendes versés

Il est à noter qu'il n'y a pas eu de versement de dividendes aux actionnaires au cours des 3 derniers exercices.

5.10 Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

5.11 Activité en matière de recherche et de développement

Concernant les dépenses de recherche et de développement, la Société n'a effectué aucune dépense au titre de l'exercice 2024.

5.12 Information sur les succursales

Nous vous indiquons que notre Société ne possède pas de succursale.

5.13 Perspectives et développement pour l'année 2025

En 2025, les prévisions d'activité liées à la construction publique avec la Région devraient diminuer en 2025 par rapport à 2024, du fait de la diminution de l'enveloppe d'investissement allouée pour les lycées et la baisse de commandes au titre des CPI.

La SPL doit donc poursuivre son développement auprès des autres collectivités en matière d'aménagement et de renouvellement urbain, ainsi qu'au niveau immobilier avec de nouveaux marchés de partenariat. Le budget 2025 intègre 300 K€ de chiffre d'affaires à développer.

❖ Budget 2025 :

Les prévisions initiales établies pour le budget de fonctionnement 2025 font apparaître un résultat déficitaire de - 505 K€.

Le chiffre d'affaires lié aux activités de la SPL pourrait atteindre 8 100 K€ en baisse de 821 K€ par rapport à 2024 :

- ✓ Chiffre d'affaires Région pour 6 194 K€ avec 5 696 K€ au titre des rémunérations concernant la construction publique et 498 K€ au titre des contrats de prestations intellectuelles signés en 2024.
- ✓ Chiffre d'affaires au titre de commandes publiques pour le compte d'autres clients pour 942 K€ en hausse de 167 K€ par rapport à 2024.
- ✓ Chiffre d'affaires au titre des concessions pour 550 K€ en hausse de 68 K€
- ✓ Chiffre d'affaires sur l'immobilier en baisse de 413 K€, 2 des 3 marchés de partenariat ayant été livré en 2024

Les charges d'exploitation 2024 devraient s'établir à 8 453 K€ en baisse de 173 K€, soit -2%. En 2025, les charges de la SPL sont constituées à 94% des refacturations de charges :

- ✓ En provenance du GIE pour les dépenses liées aux services SI, RH, moyens généraux, locaux. Pour 2025, le budget de charges du GIE devrait s'établir à 3 706 K€ dont 45% facturé à la SPL ARAC.
- ✓ Pour les charges de personnel, le budget de charges du GE ARAC devrait s'établir à 9 055 K€ (en baisse de 550 K€ par rapport à 2024 du fait de départs non remplacés) dont 67% facturé à la SPL ARAC.

Les achats et charges externes propres à la SPL sont également prévues en diminution 45 K€, avec la poursuite de l'objectif de diminuer le recours aux prestations extérieures, aux dépenses de communication et de relations publiques.

Libellés	Résultat 2023	Résultat 2024	Budget initial 2025 - Version CA 01/2025	Ecart Budget initial 2025 / Réel 2024
Construction Région - Secteur Ouest	4 020	3 702	2 916	-787
Construction Région - Secteur Est	2 182	2 706	2 780	74
CPI Région	285	729	498	-230
Commandes publiques - Région	6 487	7 137	6 194	-943
Commandes autres clients - secteur Ouest	517	568	648	80
Commandes autres clients - secteur Est	223	208	294	86
Commandes publiques - Autres clients	740	775	942	167
Aménagement (concessions)	241	482	550	68
Immobilier	353	527	114	-413
Chiffre d'affaires à développer			300	300
Total autres clients	1 334	1 785	1 906	122
Chiffre d'affaires	7 821	8 921	8 100	-821
Sous-traitance	-126	-331	-152	178
Produits liés aux activités nets de sous-traitance	7 695	8 591	7 948	-643
Autres produits	5	2	0	-2
Produits d'exploitation	7 700	8 593	7 948	-645
Achats et charges externes (Hors sous-traitance et PMAD) (1)	264	208	163	-45
<i>Refacturation charges fonctionnement GIE</i>	<i>1 228</i>	<i>1 260</i>	<i>1 282</i>	<i>22</i>
<i>Refacturation charges fonctionnement GE ARAC</i>	<i>265</i>	<i>300</i>	<i>359</i>	<i>59</i>
<i>Refacturation charges fonctionnement entre membres (hors GIE et GE)</i>	<i>272</i>	<i>199</i>	<i>223</i>	<i>24</i>
Total Refacturation charges fonctionnement (2)	1 766	1 759	1 864	105
Charges de fonctionnement (1)+(2)	2 030	1 967	2 027	60
Impôts et taxes (hors taxes liées aux salaires)	4	3	3	0
Salaires et charges sociales (3)	287	109	32	-76
Personnel mis à disposition (4)	257	296	293	-2
Taxes sur les salaires (5)	7	3	1	-2
<i>Refacturation charges de personnel GIE</i>	<i>318</i>	<i>349</i>	<i>383</i>	<i>34</i>
<i>Refacturation charges de personnel GE ARAC</i>	<i>5 833</i>	<i>5 890</i>	<i>5 708</i>	<i>-182</i>
Total Refacturation charges de personnel (6)	6 151	6 239	6 091	-149
Charges de personnel (3)+(4)+(5)+(6)	6 701	6 647	6 417	-229
Autres charges	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	13	9	6	-4
Dotations aux provisions	16	0	0	0
Charges d'exploitation	8 765	8 626	8 453	-173
Résultat d'exploitation	-1 065	-33	-505	-472
Produits financiers	7	30		-30
Charges financières				0
Résultat financier	7	30	0	-30
Résultat courant avant IS	-1 057	-2	-505	-502
Produits exceptionnels	0			0
Charges exceptionnelles	3			0
Résultat exceptionnel	-3	0	0	0
Résultat avant IS	-1 060	-2	-505	-502
IS	-48			0
Résultat net	-1 012	-2	-505	-502

5.14 Délais de paiement fournisseurs et clients

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

	Article D. 441 II.- 1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	4146					5385	163					502
Montant cumulé des factures concernées TTC	80 782 733,40	88 034 552,04	8 232 070,76	4 025 796,28	3 210 357,73	103 502 756,81	1 984 778,00	4 418 590,76	2 540 244,63	429 946,27	969 813,75	8 358 595,41
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	43,84 %	47,77 %	4,47 %	2,18 %	1,74 %	56,16 %						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année							19,19 %	42,72 %	24,56 %	4,16 %	9,38 %	50,81 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois Délais légaux : (préciser)						Délais contractuels : 30 jours fin de mois Délais légaux : (préciser)					